

A-RAC
Société par actions simplifiée à associée unique
Au capital social de 367 200 euros
Siège social : 6, rue de Châtillon, La Rigourdière
35510 CESSON-SEVIGNE
329 233 126 RCS RENNES
(Ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 17 JUIN 2025**

L'an **deux mille vingt-cinq**,
Le **dix-sept juin**,
A **neuf heures trente**,

Au siège social de la Société,

SAMSIK IV, Société par Actions Simplifiée, au capital de 10 299 170 euros, dont le siège social est situé au 6, rue de Châtillon, la Rigourdière – 35510 CESSON-SEVIGNE, immatriculée au Registre du Commerce et de Société de RENNES sous le numéro 437 576 259, représentée par Monsieur Olivier PAYEN, Directeur Général,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société,

[...]

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- [...]
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- [...]
- Pouvoirs en vue des formalités.

[...]

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'Associée Unique décide d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice ressortant à 316 510 euros :

Bénéfice	316 510 euros
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à (1 131 118) euros	316 510 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 301 843 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique constate en tant que de besoin, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDES DISTRIBUÉS
2023	350 000 €
2022	320 000 €
2021	250 000 €

[...]

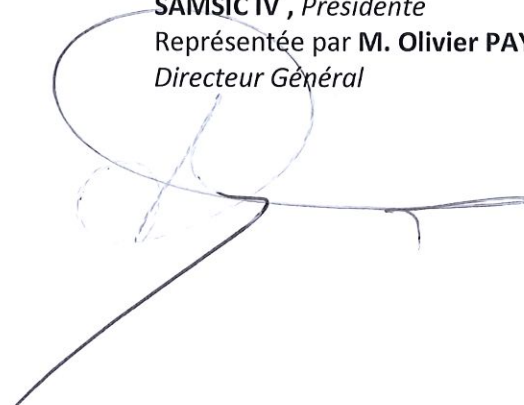
CINQUIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au Président ou au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Pour extrait, certifié conforme à l'original,

SAMSIC IV , Présidente
Représentée par **M. Olivier PAYEN**
Directeur Général



1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 6 RUE DE CHATILLON 35510 CESSON-SEVIGNE

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2024	Exercice N-1
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement	AB	1 744	AC	1 744
	Frais de développement	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	70 687	AG	70 687
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 450	AK	6 450
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 251	AS	3 251
	Autres immobilisations corporelles	AT	309 162	AU	218 035
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	100 000	CV	100 000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	1 155 000	BC	1 155 000
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières	BH	6 115	BI	6 115
TOTAL (II)		BJ	1 652 409	BK	300 166
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	372 414	BY	372 414
	Autres créances (3)	BZ	88 727	CA	88 727
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	68 856	CG	68 856
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	529 997	CK	529 997
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 182 406	IA	300 166
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC

Néant ☐

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 367 200)			DA	367 200	367 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	611 509	611 509	
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	36 720	36 720	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG	1 417 532	1 379 576	
	Report à nouveau			DH	(1 447 628)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	316 510	387 956	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 301 843	2 782 960	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	FI	)	DV	17 815	23 203	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	154 273	159 511	
	Dettes fiscales et sociales			DY	302 574	303 702	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	105 735	131 857	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	580 397	618 274	
	Écarts de conversion passif (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 882 240	3 401 235	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	580 397	618 274	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC								Néant		
			Exercice N						Exercice N-1	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	880 543	FH		FI	880 543	822 998	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	880 543	FK		FL	880 543	822 998	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	837		
	Autres produits (1) (11)						FQ	19 689	2 598	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	901 068	825 596	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	418		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	367 572	300 063	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	3 518	2 375	
	Salaires et traitements						FY			
	Charges sociales (10)						FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	33 151	29 704	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	136 616	128 814	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	541 275	460 955	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	359 793	364 640		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	121 878	117 762	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	121 878	117 762		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	61 195	1 352	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	61 195	1 351	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	60 683	116 410		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	420 475	481 051		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC				Néant	
				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	11 300 57 630
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	11 300 57 630
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	9 530 21 391
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	9 530 21 390
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 770 36 239
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	105 735 129 335
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 034 246 1 000 988
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	717 736 613 032
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	316 510 387 956
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	produits de locations immobilières		HY	268 092 217 574
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	- Crédit-bail mobilier		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	121 878 117 762
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	66 584 38
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	837
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)		HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VALEUR COMPTA IMMO CORP CEDEE				9 530	
PRODUITS CESSION IMMO CORP					11 300
TOTAL GENERAL				9 530	11 300
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs
	TOTAL GENERAL				

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1 744	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	77 137	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	3 251	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	31 244	KW		KX		
		Matériel de transport				KY	148 916	KZ		LA	19 586	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	123 041	LC		LD	5 516	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	306 452	LO		LP	25 102	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	2 755 000	8V		8W	630 000
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 492	1U		1V	5 827		
TOTAL IV					LQ	2 760 492	LR		LS	635 827		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	3 145 825	ØH		ØJ	660 929	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				Par virement de poste à poste		hors cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	1 744	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	77 137	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	3 251	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	31 244	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	19 141	MQ	149 361	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	128 558	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	19 141	NH	312 413	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX	2 130 000	ØY	1 255 000	ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	5 204	2F	6 115	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	2 135 204	NK	1 261 115	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 154 345	ØL	1 652 409	ØM		

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2025 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A-RAC

Néant ☒

Exercice N clos le : 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise A-RAC

Néant

☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	1 744	EL		EM		EN	1 744
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	77 112	PF	25	PG		PH	77 137
TOTAL I		RK	78 856	RM	25	RN		RO	78 881
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 201	QA	50	QB		QC	3 251
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	22 312	QE	2 714	QF		QG	25 027
	Matériel de transport	QH	57 960	QI	23 766	QJ	9 611	QK	72 116
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	114 297	QM	6 595	QN		QO	120 892
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	197 770	QV	33 125	QW	9 611	QX	221 285
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	276 626	ØP	33 151	ØQ	9 611	ØR	300 166

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC

Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		1 155 000	UM		UN	1 155 000			
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		6 115	UV		UW	6 115			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		372 414		372 414					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* ()	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		38 931		38 931				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC		23 460		23 460					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		26 336		26 336					
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	1 622 256	VU	461 141	VV	1 161 115		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		17 815		17 815					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		154 273		154 273					
Personnel et comptes rattachés		8C		236 453		236 453					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		64 102		64 102					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 019		2 019					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		105 735		105 735					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	580 397	VZ	580 397					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : A-RAC

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 316 510

WB
XE 696

XW

XY

I7 105 735

K7

I8

ZN

WN

WO

XR

WQ

Y1

Y3

WR 422 941

WS

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZX

ZY

XD

XF

XS

XG

Y2

XH

XJ

XL

XO

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du

WE

CGI) et autres amortissements non déductibles

696

Autres charges et dépenses somptuaires

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés

WG

(entreprises à l'IS)

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre

RA

Part des loyers dispensée

RB

(de réintégration (art. 239 sexies D))

Provisions et charges à payer non déductibles

WI

Charges à payer liées à des états et territoires

XX

non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI

Impôt sur les sociétés

(cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société

de personne ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés

à l'article 209 B du CGI

L7

Moins-values nettes à long terme

{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)

{ - imposées au taux de 0%

Fraction imposable des plus-values

{ - Plus-values nettes à court terme

{ - Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à

Intérêts excédentaires

(art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises

SW

(activité exonérée)

détailler sur feuillet séparé DONT

Quote-part de 12 % des

plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Plus-values

- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

nettes à

- imposées aux taux de 0 %

long terme

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée

Régime des sociétés mères et des filiales

Quote-part de frais et charges restant imposable à

2A

déduire des produits nets de participation

Produit net des actions et parts d'intérêts :

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement

Abattement sur

le bénéfice et exonéra

tions

Entreprises nouvelles

L2

Jeunes entreprises innovantes

L5

(art. 44 sexies A)

Zone franche urbaine - TR

ØV

Bassin d'emploi à dynamiser

K3

Zone de restructuration de

PA

la défense (44 terdecies)

(art. 44 octies A)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser

IF

Zone franche d'activités NG

XC

(art. 44 quaterdecies)

France Ruralités Revitalisation

HT

Zone de revitalisation rurale

PC

Zone de développement

PB

prioritaire (art. 44 Septdecies)

(FRR) (44 quinderdecies A)

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)

Dont déduction exceptionnelle

X9

Dont déduction exceptionnelle

YH

simulatoire de conduite

Dont déduction exceptionnelle

YA

Dont déduction exceptionnelle

YC

(art. 39 decies C)

Dont déduction exceptionnelle

YB

Dont déduction exceptionnelle

YD

(art. 39 decies D)

Dont déduction exceptionnelle

YI

Créance dérogée par le

ZI

report en arrière du déficit

Dont déduction exceptionnelle

YL

(art. 39 decies G)

Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

{ bénéfice (I moins II)

XI

422 941

{ déficit (II moins I)

ZL

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)

RÉSULTAT FISCAL

BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

422 941

XO